

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 02 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi deux juin à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil municipal en séance publique. La séance a été intégralement retransmise en direct sur youtube. Elle est disponible sur le site de la commune.

Date de convocation :
27 mai 2025

Mis en ligne :
05 juin 2025

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Présents : 20
Votants : 28
Quorum : 15

Présents : Mesdames, Messieurs, BONNAFOUS Catherine, DA CUNHA Manuel, DEGUILLARD Julie, GARNIER Chrystèle, GEZEQUEL Damien, GROSEIL-MOREAU Arlette, JOUAULT Jaroslava, LE GUENNEC Jean-Michel, LEFEUVRE Gaël, MAHEO Aude, METAYER Chrystèle, NOEL Henri, PIERRE Frédéric, POINTIER Vincent, POINTIER Virginie, RAOUL Gérard, SERANDOUR Cyril, THERAUD Carine, TORTELLIER Laëtitia, VALLEE Priscilla ;

Procurations de vote et mandataires : CAÏTUCOLI Christiane ayant donné pouvoir à VALLÉE Priscilla, DELAUNAY Gaylord ayant donné pouvoir à MAHEO Aude, JOURDAN Christiane ayant donné pouvoir à GROSEIL-MOREAU Arlette, LEJOLIVET Bertrand ayant donné pouvoir à DA CUNHA Manuel, LETENDRE Christophe ayant donné pouvoir à DEGUILLARD Julie, NOULLEZ Sébastien ayant donné pouvoir à LE GUENNEC Jean-Michel, PEROT Marlène ayant donné pouvoir à METAYER Chrystèle, VAN CAUWELLAERT Damien ayant donné pouvoir à LEFEUVRE Gaël ;

Absent : SOUQUET Eric.

Monsieur Jean-Michel LE GUENNEC est nommé secrétaire de séance.

Mme Véronique COGEN-LE NOZER, Directrice Générale des Services, assure la fonction de secrétaire auxiliaire.

Le Conseil constate que les dispositions législatives concernant la convocation (en date du 27 mai 2025) et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies.

Point N° 2

Délibération n° 2025-046. : Compte-rendu des décisions prises par Monsieur le Maire par délégation de l'article L2122-22 du C.G.C.T.

Rapporteur : Gaël LEFEUVRE

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal pour donner acte des décisions prises par délégation du Conseil Municipal en vertu des articles L 2122-22 du C.G.C.T. et L.214-1 et A.214-1 du C.U.

- Non-exercice du droit de préemption urbain dans le cadre de la déclaration d'intention d'aliéner d'un terrain à bâtir cadastré section AY N°19 sis 6 ruelles du Tertre Rouge, d'une superficie de 2416 m², au prix de 430 000 € + 16 800€ frais d'agence et d'acte à la charge de l'acquéreur.

- Non-exercice du droit de préemption urbain dans le cadre de la déclaration d'intention d'aliéner d'un bien non bâti sur terrain propre cadastré section BC N°128 (parcelle issue de la division de la parcelle BC 69) sis 29 rue du Petit Bois, d'une superficie de 799 m², au prix de 400 000 € + frais d'agence et d'acte à la charge de l'acquéreur.

Pour information – commande publique

Numéro	Entreprise	Intitulé marché	Montant	% d'augmentation	Date notification
Avenant n°1 au marché n° 2023-020	MATHIS	Construction salle 3 raquettes – lot 2 BAT TCE	1 698,20	+ 0,08%	18/12/2024
Avenant n°1 au marché n° 2024-013	LIMEUL	Réhabilitation longère et extension en salle de Billards – lot 2 Charpente bardage	1 020,86	+ 1,23%	27/03/2025
Avenant n°1 au marché n° 2024-010	LUSTRELEC	Construction d'une épicerie sociale et de deux logements d'urgence – lot n°12 Electricité CFO/CFA	1 233,17	+ 3,52%	09/04/2025
Avenant n°1 au marché n°2024-013	MARSE CONSTRUCTION	Réhabilitation longère et extension en salle de Billards – lot 1 CURAGE DEMOLITION	3 097,57	+ 1,53%	24/02/2025
Avenant n°1 au marché n° 2024-30	TSE	Complexe sportif des Longrais – Terrain B – Rénovation d'un terrain de sport en pelouse naturelle	2 150,00	+ 1,49%	24/04/2025
Avenant n° 2 au marché n° 2020-11	HOBART	Maintenance des équipements de cuisine	1 024,36	+ 2,83 %	29/01/2025

Le conseil Municipal prend acte des décisions prises par Monsieur le Maire par délégation de l'article L2122-22 du C.G.C.T. et L214-1 et A.214-1 du Code de l'urbanisme.

Pour extrait conforme,
 Le Maire,
 Gaël LEFEUVRE

